

GE_GERICHTE A/4362/2021 vom 23. Juni 2022

GE Cour de justice, 2022-06-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4362_2021

FR: GE_GERICHTE A/4362/2021 du 23 juin 2022

IT: GE_GERICHTE A/4362/2021 del 23 giugno 2022

Erwägungen

E. 6

L'expertise du Dr G_____ devra répondre aux exigences formelles et matérielles suivantes.![endif]>![if>

E. 6.1

Examen du traitement suivi par la personne expertisée et analyse de son adéquation.

E. 6.2

Peut-on attendre de la poursuite du traitement médical une notable amélioration de l'état de santé de la personne expertisée ?

E. 7

Appréciation des rapports médicaux du dossier ![endif]>![if>

E. 7.1

Êtes-vous d'accord avec les observations du Dr D_____ des 26 août et 6 octobre 2021 ? Si oui/non, pourquoi ?

E. 7.2

Êtes-vous d'accord avec les observations du Dr E_____ des 14 septembre, 19 octobre et 3 décembre 2021 ? Si oui/non, pourquoi ?

E. 8

Faire toutes autres observations ou suggestions utiles. ![endif]>![if> III. Invite l'expert à déposer, dans les meilleurs délais, son rapport en trois exemplaires auprès de la chambre de céans.![endif]>![if> IV. Réserve le fond ainsi que le sort des frais jusqu'à droit jugé au fond.![endif]>![if> La greffière Adriana MALANGA La présidente Valérie MONTANI
Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le _____

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.